



# Conseil Général de Mollens

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2018

En début de séance, il y a une présentation du Parc Jura Vaudois, animé par MM. Eric Hostettler, vice-président et Rémi Vuichard, directeur-adjoint de cette entité.

### **1. Bienvenue de la Présidente :**

Mme Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et de la Municipalité pour cette avant-dernière séance de l'année. Elle ouvre la séance à 21h15.

### **2. Appel :**

Excusés : Mme Claire-Lise Zbinden  
MM. Vincent Barbay et Jean Wagner

Sur 25 membres du Conseil, 22 sont présents, le quorum est donc atteint.

### **3. Admissions – démissions – assermentations :**

Conformément à l'article 4 du règlement du Conseil Général de Mollens, Madame Zara Flamigni est assermentée par Madame la Présidente. Après avoir prêté serment, elle peut participer aux délibérations et votations de l'assemblée en tant que conseillère.

### **4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2018 :**

Aucune remarque ou observation n'est apportée. Le procès-verbal est accepté à main levée, avec remerciements à la Secrétaire.

### **5. Préavis No 2/2018 de la Municipalité de Mollens concernant la demande d'un crédit d'étude pour la mise à l'enquête du projet de transformation du bâtiment communal dit le collège et création de 3 appartements :**

Mme Joëlle Wacht, membre, lit le rapport de la commission de gestion qui tient à relever les points suivants :

- 1. La santé financière actuelle de la commune permet d'investir dans des réalisations utiles à la population de Mollens.*
- 2. Le fond de renouvellement à la position comptable 9.281.0 est crédité dans les comptes 2017 d'un montant provisionné pour travaux de 96'171.05.*
- 3. Les solutions proposées pour le conseil ainsi que pour la fanfare laissent perplexe la commission quant à leur faisabilité. Elles ont le mérite d'exister mais nécessitent d'être analysées quant à leur réelle applicabilité.*
- 4. La commission demande au Conseil, à la suite du rapport de la commission ad hoc, de mandater la Municipalité pour une stratégie globale des travaux sur le patrimoine immobilier de la commune et des implications desdits travaux. Stratégie qui devrait être présentée au Conseil avant tout crédit de construction.*

*La commission doit se prononcer sur les aspects financiers du préavis. Elle propose donc au Conseil Général d'accepter le préavis 02/2018 tel que présenté.*



*Elle tient à remercier Mme Annick Rosset, Municipale et M. Alexandre Rosset, Syndic, pour leurs explications constructives.*

La Présidente ouvre la discussion qui s'avère animée.

Plusieurs conseillers prennent la parole pour faire part de leur inquiétude concernant les locaux qui changeraient d'affectation avec l'acceptation de ce préavis :

- Ils craignent que la population et les sociétés locales ne profiteront pas assez de cet investissement.
- Ils proposent d'opter pour la construction d'un bâtiment polyvalent à la place de la halle de fête abimée plutôt que d'investir dans des appartements.
- Ils suggèrent à la Municipalité d'adopter une stratégie plus globale au lieu de faire pas à pas.
- Ils remarquent que la Municipalité pourrait faire cause commune avec les villages ou associations (groupement forestier Ballens-Mollens p.ex.) des alentours pour la construction d'un bâtiment polyvalent.
- Ou même de reprendre l'idée de vendre une partie du patrimoine immobilier afin d'améliorer les finances communales pour mieux combler les besoins et désirs de la population et des sociétés locales.

La Municipalité pour sa part tient à relever les points suivants :

- Elle a communiqué ses objectifs concernant le patrimoine immobilier dans sa lettre du 10 novembre 2017 aux présidents des commissions de gestion et des bâtiments ainsi qu'à la Présidente du Conseil. M. Pierre-Alain Schaub, municipal, rappelle les six points retenus dans cette lettre :
  1. Assurer des locaux pour le fonctionnement de l'administration communale
  2. Prioriser la rentabilité des bâtiments encore viables.
  3. Assurer la rentabilité de chaque bâtiments.
  4. Répondre aux besoins de locaux des sociétés.
  5. Mise en conformité des bâtiments en fonction des normes et règlement en vigueur.
  6. Dans la mesure du possible, préserver la totalité du patrimoine communale.
- Elle précise que l'actuel bureau des gardes forestiers et la petite salle ne nécessitent pas de modification significative, seulement quelques rafraîchissements, pour être fonctionnels et seront même plus facile d'accès pour les personnes à mobilité réduite puisque il y a une rampe.
- Elle trouve que la construction d'un bâtiment polyvalent, à la place de la halle de fête serait disproportionnée par rapport à la capacité financière et le nombre d'habitants de notre commune.
- Elle dispose de différentes possibilités pour reloger les manifestations et sociétés en quête d'espace.
- Elle a choisi de mettre la priorité sur la valorisation du bâtiment du collège qui ne rapportera plus rien après le versement du dernier loyer par l'ASIABE pour cette année 2018.
- Elle ne souhaite pas vendre des biens immobiliers communaux, sauf en cas extrême.

Quand plus personne ne demande la parole, la Présidente passe au vote du préavis No 2/2018 qui est accepté avec 10 oui, 5 non et 7 abstentions.

#### **6. Préavis No 3/2018 de la Municipalité de Mollens relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 :**

M. Marc Solbes, membre, lit le rapport de la commission de gestion.

*L'arrêté d'imposition proposé pour 2019 est identique à celui de 2018 et ne nécessite pas de commentaire.*

La commission propose au Conseil Général d'accepter le préavis tel que proposé.

La commission tient à remercier M. Alexandre Rosset, Syndic, pour ses courtes explications.

Personne ne désirant prendre la parole, Mme la Présidente passe donc au vote du préavis No 3/2018 qui est accepté à main levée.

### **7. Rapport des délégués du Conseil :**

Pas d'information.

### **8. Informations de la Municipalité :**

M. Alexandre Rosset, Syndic, informe que la forêt des Mitchabou est de nouveau « propre en ordre » moyennant une somme d'environ CHF 2'700.00, la Municipalité s'engage dorénavant à la maintenir en ordre.

Il évoque une étude en cours, ordonnée par l'Etat, concernant l'impact d'une panne d'électricité majeure (black out) sur la distribution d'eau potable dans les villages.

### **9. Propositions individuelles et divers :**

M. Thierry Meyer s'inquiète que les toilettes de la petite salle ne pourront plus être mises à disposition des locataires du caveau, maintenant que le préavis No 2/2018 est adopté.

M. le Syndic assure que la Municipalité va trouver une solution d'ici là.

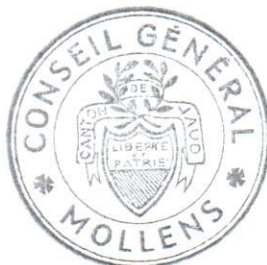
Mme la Présidente annonce la date de la prochaine séance ordinaire du Conseil : jeudi 6 décembre 2018.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente remercie l'assistance pour son attention et lève la séance à 23h01.

La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Barbara Lüthi

Vu le 9.11.18

